

Le 14 juillet 1665, Jean-Baptiste Migeon, marchand, est parrain et, le 25 novembre 1665, a lieu le mariage de Jean Baptiste Migeon de Branssat avec Catherine Gauchet de Belleville.

Le marié signe : *Migeon de Branssat* et son écriture est bien différente de celle de *Le Mignon*.

Au recensement de 1666, J. B. Migeon est commis de la Compagnie des Indes. A celui de 1667, il est dit procureur fiscal.

Voici donc qu'apparaissent successivement, dans la même charge, un Jean-Baptiste Mignon qui signe Le Mignon et un Jean-Baptiste Migeon qui signe Migeon de Branssat ! Faillon a fait un seul et même individu de ce Mignon et de ce Migeon, mais a-t-il raison ? (1)

Il est difficile de partager son opinion lorsqu'on compare les deux signatures ou l'orthographe des deux noms dans le texte des actes notariés et de l'état civil.

* * *

Par ailleurs, il est à propos de noter que dans son acte de mariage, comme dans les autres documents, J. B. Migeon signe toujours Migeon de Branssat, jamais Branssac, ainsi que des historiens l'ont écrit.

Branssat est le nom d'une commune sise près de Saint-Pourçain, département de l'Allier.

* * *

Après avoir été commis de la Compagnie des Indes et pendant qu'il fut procureur fiscal, puis juge seigneurial, M. Migeon de Branssat paraît s'occuper de culture et de traite ; cela ressort de nombreux actes d'engagements, de sociétés, de location, etc., que l'on trouve dans l'étude de Basset.

En 1675, le 3 avril (Basset) MM. le curé et les marguilliers se plaignent que M. Migeon de Branssat a surpris la "religion" du procureur général du conseil de Québec et lui a fait rendre un arrêt, en date du 4 mars précédent, par lequel le marguillier Aubuchon dit Lespérance est qualifié de "désobéissant et rebelle aux ordres de sa Majesté" et ce sans raison, puisque les marguilliers ont cédé "le pas et le rang" aux officiers de justice depuis la déclaration de la volonté du roi et du Conseil, il y a vingt mois.

Le 8 avril suivant, M. de Branssat et son substitut Jehan Gervais

(1) Faillon, HIST. de la COL. III, 82.